



CTL du 28 juin 2018

Déclaration des élu(e)s CGT

Monsieur le Président,

Ce CTL revêt une importance particulière puisqu'il y sera notamment question de la structuration du réseau de trésoreries du département pour 2 019 et qu'il se tient dans un contexte d'attaques tous azimuts contre le monde du travail.

Après s'être attaqué par ordonnances aux droits collectifs des salariés du privé, le gouvernement met fin au statut des cheminots, programme la privatisation du service public ferroviaire et le fermeture de milliers de kilomètres de lignes de proximité, avant de s'en prendre à l'ensemble des missions de service public ainsi qu'au statut des fonctionnaires, au code des pensions et à la retraite par répartition.

La mission CAP 2022 (aréopage de hauts fonctionnaires et de grands patrons tout à la dévotion du marché) devait livrer ses ordonnances pour la fonction publique en mars 2018.

La date de parution du rapport et de ses préconisations ne cesse d'être reculée : mars, avril, mai, juin et toujours rien.

La Cour des Comptes dans son dernier rapport sur la situation budgétaire de la France s'en est ému, regrettant que les propositions globales ne soient pas rendues publiques. Il faut dire que celles-ci, selon les fuites plus ou moins organisées dans la presse, auraient sans doute de quoi contribuer à la mobilisation des agents publics : privatisation, recrutement par CDD, abandons de mission, individualisation poussée de la rémunération, démantèlement en bonne et due forme des instances représentatives du personnel (CAP et CHSCT) et des prérogatives des élus du personnel, mobilité forcée, possibilités de licenciement facilitées, etc... .

Tant et si bien qu'il ne serait désormais plus question de publier un rapport global mais de décliner des mesures Ministère par Ministère et directions par directions selon un calendrier propre à chacune sous le vernis d'une concertation alibi.

La Cour des Comptes, sans doute déçue par les stratégies de contournement gouvernementales, délivre quant à elle ses recettes qui ont toute l'apparence d'une purge, puisqu'au nom de la sacro sainte austérité et de la « maîtrise » des dépenses publiques elle préconise de supprimer non pas 120 000 postes de fonctionnaires en 5 ans mais 140 000, dont 70 000 dans la fonction publique d'Etat, au-delà des 50 000 annoncés dans un premier temps par Emmanuel Macron.

Qui plus est, non contente de s'intéresser aux comptes de la nation, l'institution de la rue de Cambon s'est également exprimée sur la DGFIP en faisant le bilan des dix années de la fusion et en délivrant ses recommandations.

Si la Cour des Comptes reconnaît que la DGFIP a supporté l'essentiel des destructions d'emplois dans la fonction publique d'Etat (20 000 destructions en 10 ans) sans toutefois se poser la question des conséquences directes des dites destructions sur l'exercice des missions, la qualité du service rendu ou les conséquences sur les conditions de travail des personnels ; si elle prend acte de l'effondrement des investissements de la DGFIP sur les applicatifs informatiques, c'est pour mieux exiger un « approfondissement des réformes » et se livrer à une véritable attaque en règle contre les missions DGFIP, le service public de proximité et les droits des agents.

Les 17 recommandations , que l'on croirait sorties d'un rapport de l'IFRAP sont édifiantes : "resserrement" drastique du réseau des SIP et SIE (réduction du nombre et mutualisation avec d'autres administrations ou opérateurs), expérimentation des agences comptables dans le SPL, fermeture des trésoreries à effectifs réduits, la taille critique se chiffrant à 10 agents (ce qui donne une idée de ce que serait un réseau de

trésoreries à la sauce Didier Migaud dans un département comme les Hautes Pyrénées). , transformation en trois ans des 354 SPF en un service à compétence nationale, transfert à l'IGN de la mission topographique sans oublier de liquider le code des pensions en mettant en place une caisse de retraites des fonctionnaires, préalable à la mise en place d'un régime de retraite par points voulu par Emmanuel Macron et le MEDEF.

S'agissant des emplois il s'agirait donc d'en supprimer encore plus (combien à la DGFIP ?) et de mettre à bas les garanties collectives des agents en s'attaquant à toutes les règles de gestion en vidant de leurs compétences les Commissions Administratives Paritaires Nationales ou Locales.

La Cour des Comptes, tout comme la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, considère en effet que les règles de gestion de la DGFIP (qui firent l'objet d'une longue négociation et concertation lors de la fusion) doivent être balayées afin de permettre aux directeurs locaux de "gérer" "leur personnel" avec souplesse.....On sait pertinemment ce qu'un tel terme recouvre en matière de droits et garanties.

Bruno Parent, en initiant la réforme des règles de gestion avant CAP 2022 et la Cour des Comptes, ne disait rien d'autre en lançant des expérimentations dans 14 départements.....

Les directeurs locaux ne disaient rien d'autre en appelant de leurs vœux (et à l'image de ce que les ordonnances Macron font dans le privé) à la casse des CHSCT qualifiés d'"empêcheurs de tourner en rond" et d' "obstacles" à la réalisation des restructurations de par leur "obstination à s'occuper des conditions de travail des agents".

Il s'agit donc bel et bien de mettre au service des restructurations et de la destruction des missions les règles de gestion et donc de donner libre cours aux initiatives des décideurs locaux quelles qu'en soient les conséquences pour le service public et les agents.

A cet égard, Monsieur le Président on peut dire que l'actualité du département a de quoi inquiéter . Ainsi, pour faciliter la fermeture de la trésorerie de Vielle Aure vous organisez la permutation de comptables publics entre les trésoreries d'Arreau et de Vielle Aure.

Lors des CAP qui se sont tenues récemment nul besoin d'être grand clerc pour déceler le fil conducteur des prochaines réorganisations et restructurations : la fin programmée de la trésorerie de Vic en Bigorre en 2020, des suppressions d'emploi au SIE de Tarbes, la dévitalisation des SPF etc.....

Mais peut-être avez-vous des précisions à nous apporter quant à l'avenir des missions et des agents de ce département après votre réunion du 22 juin à la DGFIP avec l'ensemble des directeurs du territoire,

Réorganisations et restructurations à vitesse accélérée tels sont donc les maîtres mots de la politique de la direction générale.

Et aujourd'hui nous sommes en plein dans le sujet.

Vous nous présentez ainsi vos propositions de restructuration pour 6 trésoreries du département.

Derrière les chiffres, plans et circulaires que vous nous fournissez en documents de travail, une question se pose à laquelle nous vous demandons de répondre : quel service public financier de proximité dans notre département ?

Cette question vous est également posée par les populations et les élus nationaux et locaux concernés par vos projets.

A ce titre, après les mobilisations du 15 juin à St Laurent de Neste et du 19 juin à Trie sur Baïse, des élus seront à nouveau mobilisés aujourd'hui devant la DDFIP à 10 h 30, heure à laquelle nous vous demanderons de suspendre ce CTL car nous nous sommes engagés à les rejoindre et nous espérons d'ailleurs que vous dialoguerez à nouveau avec eux.

Qu'allez-vous faire en effet des plus de 2 000 signatures de pétitions récoltées en quelques jours demandant le maintien des structures et que nous vous remettons , qu'allez-vous faire des multiples délibérations prises et en phase d'être prises, qu'allez-vous faire de la motion votée à l'unanimité par le conseil départemental le

22 juin et du courrier signé des 4 parlementaires du département et adressé à M. Darmanin demandant la suspension de toute opération de restructuration du réseau de proximité durant 5 ans et l'ouverture d'un réel débat contradictoire sur l'implantation de nos services sur le territoire ?

Au regard de ces mobilisations et de ces demandes que comptez-vous faire remonter au Ministère ?

Telles sont les questions de fond que nous espérons pouvoir traiter avec vous.

Tout comme nous débattons du nouvel applicatif SIRRHUIS, non pas en termes techniques mais bien en y inscrivant l'humain à l'ordre du jour.

Quelles conséquences pour l'ensemble des agents du département du déploiement de cet applicatif mais aussi quelles conséquences sur les conditions de travail actuelles des agents du service RH.

Dans ce service, comme ailleurs, nous tenons à vous alerter sur les conséquences directes du travail sur la santé des agents.

On sait quelles ont été les conséquences désastreuses pour les agents de conditions de travail dégradées à la trésorerie de Lannemezan Hospitalière , on sait également aujourd'hui que d'autres services et d'autres postes sont en tension à des degrés divers (Vic en Bigorre, PCE, RH, SIE, SPF pour ne donner que quelques exemples).

Monsieur le Président nous vous alertons solennellement sur ces situations car nous savons à quel point les réponses préconisées par la DGFIP (feu roulant de restructurations et de réorganisations) aboutissent le plus souvent à la culpabilisation des agents eux-mêmes et à la perte de repères et de sens du travail.

Il vous faut en finir avec ces logiques et arrêter de faire le « sale boulot » au bénéfice des politiques du toujours MOINS qui ramènent l'humain au rang de variable d'ajustement.